

RISQUES TRANSVERSAUX

Certains risques transversaux (risques non spécifiques aux activités de désherbage) sont mentionnés dans cette fiche. Ce relevé ne saurait être exhaustif du fait de la variabilité des situations de travail qui dépendent notamment de l'environnement et de la structure concernée.

La démarche de prévention est de la responsabilité de la structure et, doit impérativement s'appuyer sur les **neuf grands principes généraux de prévention** (L.4121-2 du Code du travail) qui régissent l'organisation de la prévention (<http://www.inrs.fr/>) :

Éviter les risques, c'est supprimer le danger ou l'exposition au danger.

Évaluer les risques, c'est apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener.

Combattre les risques à la source, c'est intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.

Adapter le travail à l'Homme, en tenant compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé.

Tenir compte de l'évolution de la technique, c'est adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles.

Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins, c'est éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres.

Planifier la prévention en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement.

Donner la priorité aux mesures de protection collective et n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.

Donner les instructions appropriées aux salariés, c'est former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention.

Les 9 principes de prévention

EPI

Les EPI sont à utiliser en dernier recours si aucun autre moyen n'a pu être mis en place pour supprimer ou réduire les risques.

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- ✓ Prendre en compte les aspects hygiène et sécurité dès la conception des espaces verts (conditions d'accès au site, mobiliers urbains, etc.)
- ✓ Disposer et tenir à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels
- ✓ Etablir des modes opératoires comprenant les consignes hygiène et sécurité, les éléments importants à contrôler et élaborer le plan de maintenance associé
- ✓ Maintenir en bon état les véhicules, les appareils, les outils et équipements (ex : entretenir et gonfler les pneumatiques selon les recommandations du constructeur)
- ✓ Assurer la surveillance médicale des salariés par le médecin du travail et l'informer des risques spécifiques du poste
- ✓ Faire des pauses régulièrement

PRÉCONISATIONS CONCERNANT LES INDIVIDUS

Posséder le permis et l'autorisation de conduite adaptés au véhicule

Réalisé par

Financé par

PRÉCONISATIONS CONCERNANT LES INDIVIDUS

Formation du personnel :

- ✓ Aux modes opératoires précisant les consignes à respecter en termes de prévention des risques et aux points importants à contrôler quotidiennement sur les équipements
- ✓ Aux différents risques (hygiène et sécurité) et aux mesures de prévention à respecter
- ✓ A l'utilisation, au réglage, au nettoyage, à l'entretien et à la maintenance de chaque catégorie de véhicules et d'appareils
- ✓ Aux gestes et postures
- ✓ Au choix et à l'utilisation des extincteurs
- ✓ Au port des EPI, à leur entretien et contrôle régulier

SITUATIONS DANGEREUSES ET PRÉCONISATIONS

Multiplés phases

- ! Troubles musculo-squelettiques, postures contraignantes
- ! Blessures (coincement, coupure, brûlure, etc.) lors du réglage, de l'utilisation ou de la maintenance des appareils
- ! Risque d'électrisation suite au contact entre l'opérateur et une pièce sous tension
- ✓ Privilégier les moyens de manutention mécaniques pour éviter le port de charges
- ✓ Utiliser les dispositifs de réglage pour adopter une posture adéquate
- ✓ Limiter la durée des tâches contraignantes
- ✓ Couper le moteur dès que possible
- ✓ Laisser l'appareil revenir à température ambiante avant de le manipuler
- ✓ Ne pas agir dans la précipitation en s'organisant à l'avance
- ✓ Avoir à disposition de l'eau pour s'hydrater régulièrement

Préparation de l'intervention

- ✓ Repérer le terrain avant l'intervention, identifier les dangers et points de vigilance (consulter les plans : présence de lignes électriques, proximité de cours d'eau, de sites sensibles tels que hôpitaux, aires de jeux,...) et enlever les obstacles si possible
- ✓ Choisir un véhicule ou un appareil dont les roues sont adaptées au terrain à désherber
- ✓ Baliser le chantier (identification des dangers, voir et être vu, etc.)
- ✓ Organiser le chantier de façon à éviter le travail isolé
- ✓ Se préparer physiquement avant la prise de poste (ex : commencer sa journée, sa semaine par des tâches moins sollicitantes, faire des exercices d'échauffement, etc.) [1]
- ✓ Régler les dispositifs (hauteur du guidon, harnais, rétroviseurs, etc.) avant de commencer les opérations

Transport du matériel

- ! Projection d'éléments entreposés dans le véhicule sur les personnes en cas de freinage brutal
- ✓ Disposer dans le véhicule d'un compartiment de stockage du matériel séparé des passagers
- ✓ Bien arrimer les charges dans le véhicule

Déchargement du matériel

- ! Chute des matériels (renversement sur l'opérateur)
- ! Chute de plain-pied si déséquilibre lors du (dé)chargement
- ! Port de charge lourde
- ✓ Disposer de rampe d'accès permettant un (dé)chargement aisé
- ✓ S'entraider pour le port de charge lourde (ex : lors du (dé) chargement)

SITUATIONS DANGEREUSES ET PRÉCONISATIONS

Exécution de la tâche de désherbage

- ! Chute liée à des obstacles au sol (tuyaux de l'appareil, racines, etc.)
- ! Chute liée au sol glissant, en pente, accidenté, etc.
- ✓ Intervenir en journée ou sur un terrain bien éclairé
- ! Gestes répétitifs et force de préhension liés à l'appui sur une commande à action entretenue
- ! Risque lié à l'activité physique : matériel à pousser/tirer
- ! Risque lié à l'activité physique : port de l'appareil (ex : sac à dos et lance)
- ✓ Limiter la durée de l'intervention, faire des pauses régulièrement

Plein de carburant

- ! Produit chimique contact cutané : projections de carburant liées au remplissage du réservoir chaud ou moteur en marche
- ✓ Moteur éteint, attendre le refroidissement complet avant de remplir le réservoir de carburant
- ✓ Utiliser un bidon anti-refoulement

Nettoyage

- ! Projection de poussières dans les yeux
- ✓ Supprimer l'usage de la soufflette et nettoyer par d'autres procédés comme l'aspiration

Stockage

- ! Intoxication au monoxyde de carbone si le moteur tourne dans un espace clos
- ✓ Ne pas faire tourner les moteurs à l'intérieur d'un local

Utilisation d'un véhicule

- ! Accident : projection de personne hors du véhicule
- ! Renversement latéral si terrain escarpé, en pente, accidenté, glissant, présence d'obstacles, de dangers cachés
- ! Accident : collision / obstacle
- ! Accident : collision / humain
- ! Chute en montant ou descendant du véhicule (ex : marchepied glissant)
- ! Activité physique liée à la montée, descente du véhicule
- ! Postures contraignantes : assis prolongé
- ! Postures contraignantes : regarder en arrière pour surveiller le travail, la présence d'obstacles
- ✓ Ranger correctement le matériel sur le chantier pour favoriser les manœuvres, la visibilité, etc.
- ✓ Respecter les consignes d'utilisation des engins (ex : pente maximale, poids de charge utile autorisé, etc.)
- ✓ Bien régler son siège et ses rétroviseurs
- ✓ Porter la ceinture de sécurité
- ✓ Conduire dans le sens de la pente jamais en biais pour éviter les renversements
- ✓ Conduire lentement, braquer et manœuvrer avec précaution
- ✓ Maintenir en bon état et nettoyer régulièrement les marchepieds des véhicules pour éviter les chutes et glissades
- ✓ Limiter la durée de l'intervention
- ✓ Faire des pauses régulièrement

→ EPI

- ✓ Vêtements de travail et EPI adaptés aux tâches à exécuter et aux conditions météorologiques
- ✓ Dispositif d'alarme du travailleur isolé (DATI) si nécessaire

Les EPI à utiliser lors de l'usage des différentes techniques sont mentionnés dans les fiches par technique

→ ACHAT

- ✓ Faire des essais avant l'achat pour s'assurer de l'acceptation et de l'adéquation de l'équipement avec les besoins des utilisateurs

Choisir un matériel /outil :

- ✓ conforme à la réglementation
- ✓ pouvant s'adapter à toutes les morphologies
- ✓ facilement manipulable et le plus léger possible

Privilégier un matériel / outil équipé :

- ✓ d'un moteur électrique (privilégier les matériels avec batterie portée sur le dos)
- ✓ de dispositifs de réglage (ex : hauteur du guidon, bretelles, etc.)
- ✓ d'une lance dont le poids est équilibré
- ✓ d'une commande à action entretenue de forme et de poids adaptés ne demandant pas une forte force de préhension lors de l'appui
- ✓ de roues adaptées au terrain à désherber
- ✓ de flexibles pas trop long (<10m) pour éviter les chutes et simplifier les contrôles visuels
- ✓ d'un bon concept de portage (renfort dorsal, bretelles ou harnais réglables et rembourrés, etc.)
- ✓ d'un manche de longueur adaptée pour éviter au salarié de se baisser en désherbant

Choisir un véhicule :

- ✓ adapté à la charge et au terrain

Privilégier un véhicule équipé :

- ✓ d'une structure de protection contre le renversement (cabine ou arceau de sécurité)
- ✓ d'un siège à suspensions réglable
- ✓ de commandes aisément accessibles
- ✓ d'un marchepied à la bonne hauteur
- ✓ d'une poignée permettant de se tenir durant la montée et descente
- ✓ de rétroviseurs latéraux, d'un radar et avertisseur de recul

Choisir un équipement annexe au véhicule :

- ✓ remorque et rampe d'accès adaptées à la charge

→ RÉFÉRENCES

[1] MSA / DIRRECTE Auvergne (2012) - Jardins-Espaces verts – Equipements de travail et conseils pour limiter l'apparition des troubles musculo-squelettiques

[2] MSA (2010) – Guide d'aide à la manutention en entreprise du paysage – Dossier technique n°26 – Réf. 11238

Pour des informations complémentaires sur les risques liés à vos pratiques de désherbage consultez le site :